

Au Collège des Bourgmestre et Echevins



Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 25 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Public Communal.

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud :

- N° cadastral 1557/4635, place voirie, au lieu-dit « Neiduerf », d'une contenance de 05ca ;
- N° cadastral 1556/4691, place, au lieu-dit « Rue St Nicolas », d'une contenance de 05a 94ca ;

Du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles font partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malan
Ingénieur-Directeur